

Bruxelles, le 11 mars 2008,

Avis 2008 / 03

Avis relatif à une « Déclaration sur une approche européenne des services à l'enfance ».

*Ce nouvel avis rendu d'initiative par le Conseil d'avis de l'ONE fait suite à un débat initié par le comité de rédaction des 11 revues qui produisent ensemble la revue **Enfants d'Europe**. Ce comité lancera officiellement au niveau européen le 10 avril prochain, une " Déclaration sur une approche européenne des services à l'enfance".*

Bien que le domaine de la petite enfance ne soit pas une compétence spécifique de l'Union Européenne (UE), les mesures décidées à ce niveau et destinées à soutenir le développement de l'emploi et de l'égalité des genres ont un impact déterminant en matière d'accueil de l'enfance.

Ainsi, lors du Sommet européen de Barcelone en 2002, des objectifs d'ordre quantitatifs ont été arrêtés prévoyant d'atteindre d'ici 2010 un taux d'accueil de 33% pour les enfants âgés de 0 à 3 ans et de 90 % pour ceux de 3 à 6 ans.

En Belgique, force est de constater qu'en application de ces décisions, les dernières mesures visent prioritairement à favoriser cette dynamique purement quantitative. De plus, certaines propositions vont carrément à l'encontre d'une professionnalisation du secteur de l'enfance (cfr Avis 2008/01 du Conseil d'avis sur le projet d'extension des titres services à l'accueil des enfants¹).

Pour rappel : *« Pour l'ensemble du secteur de l'enfance, un accueil de qualité doit répondre avant tout, et le plus adéquatement possible, aux besoins des enfants : besoin de sécurité tant physique qu'affective, besoin de bien-être au sens large, besoin d'apprendre. Tout cela suppose la mise en œuvre d'un véritable projet pédagogique et éducatif visant le*

¹ Avis 2008/01 : **Avis relatif à la proposition de loi modifiant la loi du 20 juillet 2001 visant à favoriser le développement de services et d'emplois de proximité**

développement global de l'enfant, le respect de son rythme de vie en tenant compte de son âge et de son développement².»

Dès lors, cette « **Déclaration sur une approche européenne des services à l'enfance** » apparaît pour le Conseil d'avis comme un élément devant à la fois interpeller les instances européennes et les états membres en vue de compléter leurs positions par un volet qualitatif en matière d'accueil des enfants et en même temps, niveler vers le haut les exigences de l'accueil au sein des différents états membres.

Pour toutes ces raisons, le Conseil d'avis recommande au Conseil d'Administration de l'ONE de soutenir officiellement avant le 10 avril 2008, cette « **Déclaration sur une approche européenne des services à l'enfance** » .

Pour sa part, le Conseil d'avis ne pouvant statutairement se positionner prend l'option d'inscrire à la programmation de ses travaux l'analyse des dix propositions de la Déclaration en relation avec la réalité en Communauté française et comme filigrane à ses réflexions.

² idem